

Direction régionale des douanes de Nouvelle-Calédonie  
1, rue de la République  
B.P. 13 - 98845 NOUMEA  
Site Internet : [www.douane.gouv.nc](http://www.douane.gouv.nc)

Nouméa, le - 7 MAR. 2022

Plan de classement :  
Affaire suivie par : Mathieu SPANU  
Téléphone : (+687) 26.53.00  
Courriel : [dr-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr](mailto:dr-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr)

Réf. : 22000274

## AVIS AUX OPÉRATEURS

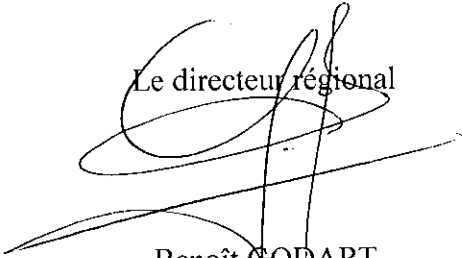
**Objet :** Avis aux opérateurs relatif à la publication d'une mise à jour du code des douanes.

Une mise à jour du code des douanes de la Nouvelle-Calédonie est disponible sur le site internet de l'administration des douanes ([www.douane.gouv.nc](http://www.douane.gouv.nc)).

Cette édition intègre les dispositions adoptées depuis la dernière version parue en juillet 2021, notamment celles issues de la loi du pays n° 2022-3 du 21 janvier 2022 et de la délibération n° 205 du 30 décembre 2021.

Toute difficulté sera signalée par courriel à l'adresse [dr-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr](mailto:dr-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr)

Le directeur régional



Benoît GODART